



AVIS PUBLIC AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du 10 août 2026 qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relative à l'immeuble suivant :

- Propriété située au 386, rue Thibault, le lot 3 311 174, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à régulariser une marge entre un bâtiment accessoire et le bâtiment principal de 0,95 m au lieu de 3 m requis

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement aux demandes en se présentant aux dates, endroits et heures fixés pour l'assemblée du conseil.

Donné à Coaticook, ce 15 juillet 2026

La greffière,

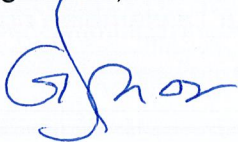
Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville 15 juillet 2026 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 15 juillet 2026.

Donné à Coaticook, ce 15 juillet 2026

La greffière,



Geneviève Dupras